Envoyé en préfecture le 14/11/2022 Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPA ID : 005-210500773-20221114-202293-DE

Nº 93 / 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 9 Votants: 10 L'an deux mille vingt deux le 10 novembre à 17 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de Molines en Queyras s'est réuni en session

ordinaire sous la Présidence de GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 2 novembre 2022

Présents: ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents: GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël

Secrétaire de séance : ROUX Delphine

OBJET: Approbation tarifs et horaires de la piste de luge – saison hiver 2022/2023.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approuver les tarifs ainsi que les horaires afférents à l'exploitation de la piste de luge « Molines Sensation » pour la saison d'hiver 2022-2023.

A savoir, une ouverture tous les jours à partir du Samedi 17 décembre 2022 jusqu'au Dimanche 26 mars 2023.

Les horaires seront de :

- 11h00 à 18h00 pendant les périodes de vacances scolaires
- 13h00 à 17h00 hors vacances scolaires
- Ouverture lors des nocturnes organisées

Les tarifs proposés sont les suivants :

1 passage (2 personnes)	7,5 €
5 passages	32 €
10 passages	55 €
20 passages	90 €
50 passages	200 €

- Offre « Socioprofessionnels » carte 100 passages : 400 € (tickets à l'unité)
- Offre groupe : 10 personnes =2.25€ par personne soit 4.50 €/luge

- 20 personnes = 2 € par personne soit 4 € /luge

Offre séjour office du tourisme : 10€ les 2 tickets pour une offre de séjour tout compris

Offre remontées mécaniques : forfaits semaine à 9 € les 2 passages

• Partenariat Mairies du Queyras : participation à hauteur de 56 € par enfant de moins de 18 ans pour l'achat de la carte saison de 280 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver à l'unanimité les nouveaux tarifs pour la saison d'hiver 2022-2023 **D'ACCORDER** la gratuité aux personnes handicapées répondant aux conditions énumérées ci-dessus **DE VALIDER** les dates et horaires d'ouverture de la piste de luge.

Vote: pour à l'unanimité

Le Maire

Valérie GARCIN